## AVIS PUBLIC À TOUTE PERSONNE QUI DÉSIRE TRANSMETTRE DES COMMENTAIRES À PROPOS DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU LOT 4 698 864

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre est par la présente donné par la soussignée, Coralie Rodrigue, directrice générale/secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que :

Le conseil municipal de Saint-Benoît-Labre tiendra une assemblée publique de consultation le mardi 10 septembre 2024 à 19 h 30.

La municipalité doit statuer sur la demande de dérogation mineure, comme décrites cidessous :

Adresse: Lot 4 698 864

Projet: Implantation d'une clôture.

Demande : Autoriser l'implantation d'une clôture à 1 mètre de la ligne de rue.au lieu de 2 mètres minimale exigé à la règlementation.

Les personnes intéressées par ces demandes de dérogations mineures pourront se faire entendre par le Conseil lors de l'assemblée publique. Il est aussi possible de faire parvenir ses commentaires par courriel à l'adresse suivante <u>dg@saintbenoitlabre.com</u> ou par la poste ou en déposant votre écrit dans la chute à courrier du bureau municipal avant le 9 septembre 2024, 16 h 30.

Donné à Saint-Benoît-Labre

Ce 20e jour du mois d'août 2024

Coralie Rodrigue

Directrice générale/ Greff.-Trés.

\*

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Coralie Rodrigue, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, ce 20<sup>e</sup> jour du mois d'août 2024.

Coralie Rodrigue

Directrice générale/ Greff.-Trés.